



Rabat, le 29 décembre 2020

CIRCULAIRE N°6126/232

OBJET : Classement dans le tarif du droit d'importation d'un véhicule dénommé "Camion-CAMC H9 8x4".

REFER : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation d'un véhicule dénommé "Camion CAMC H9 8x4".

Description et utilisation:

Il s'agit d'un camion à benne basculante d'un poids total autorisé en charge (PTAC) admissible de 47 tonnes et dont les dimensions sont 9,1m x 2,5m x 3,6m.

Ce camion est équipé principalement de :

- une cabine comportant 2 sièges ;
- 12 pneumatiques sur 4 lignes d'essieux ;
- un moteur diesel de 480 chevaux doté de 6 cylindres de 12 000 cm³, d'une puissance maximale de 353 kw, refroidi à l'eau et alimenté par un réservoir de carburant d'une capacité de 400 L ;
- une direction avec un système hydraulique ; et
- une benne en forme U pourvu d'un vérin frontal hydraulique.

Ce véhicule est conçu pour transporter des matériaux et d'autres marchandises.



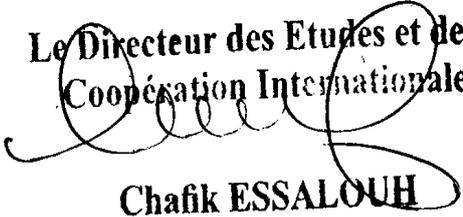
Source : Photos produites par le demandeur.

Classement :

De ce qui précède, le véhicule dénommé "Camion CMAC H9 8x4", est un véhicule automobile conçu pour le transport des marchandises classé, par application des RGI 1 et 6, dans le tarif du droit d'importation, comme suit :

- 8704.23.80.91 à l'état neuf ;
- 8704.23.80.99 à l'état usagé.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

**Le Directeur des Etudes et de la
Coopération Internationale**

Chafik ESSALOUH